

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUGEAT

Membres	15
Présents	15
Représentés	0
Votants	15
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mars,
Le Conseil Municipal de la commune de BUGEAT dûment
convoqué, s'est réuni à la mairie à dix heures, sous la présidence
de Monsieur le Maire : Jean-Yves URBAIN

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

PRESENTS : URBAIN Jean-Yves, GIOUX Sylvain, CASSAN
Stéphanie, VAN ROEKEGHEM Frédéric, MEUNIER Colette,
BARNABAS Sébastien, FONTAINE Virginie, PRUDHOMME
Stéphane, NONY Elise, RAINART Gérard, DEMPSEY Anne,
MOURIERAS Julien, PEYRAT Carine, GUILLAUME Jean-
Claude, TAGUET Laetitia,

REPRESNTES :

ABSENT :

EXCUSES : Aucun

SECRETAIRE DE SEANCE : VAN ROEKEGHEM Frédéric

DELIBERATION N°2026-11 EN DATE DU 21 MARS 2026 PORTANT SUR : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et
suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire
sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

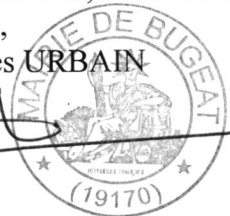
Considérant que le conseil municipal compte 15 membres.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de 4 postes d'adjoints.

Fait à BUGEAT, le 21 mars 2026

Le Maire,
Jean-Yves URBAIN



Le Maire,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans
un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de LIMOGES- 2 Cours Bugeaud-CS
40410- 87000 LIMOGES CEDEX ou par l'application Télérecours citoyens accessible depuis le
site: www.telerecours.fr.

Le Secrétaire,
Frédéric VAN ROEKEGHEM

